

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20151028-2015_F11-DE

Envoyé en préfecture, le 03/11/2015 - 11:04

Reçu en préfecture, le 03/11/2015 - 11:08



Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de présents	:	14
Nombre de votants	:	23
Date de convocation	:	21/10/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 octobre 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mmes BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), ULMANN, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CHAPUIS), M. DUPLA, (a procuration pour Mme THIEBLIN).

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. BRUEY (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F
Délibération n°11

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS

Objet : Budget annexe Régie des fêtes et animations – Subvention exceptionnelle à la PENA CREO QUE SI

Sur avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des fêtes et animations en date du 21 octobre, il est proposé de verser à l'association « PENA CREO QUE SI » une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

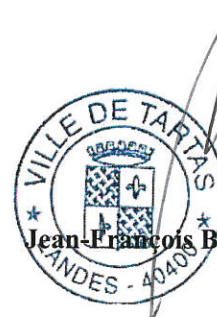
LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTÉ par les membres présents, excepté M. BRUEY qui vote contre.

DONNE un avis favorable pour verser à l'association « PENA CREO QUE SI » une subvention exceptionnelle de 1 500.€.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES